Beaupreau
en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2025_0763

Arrêté temporaire de circulation
Pose de coffret de réseaux pour le compte d'ENEDIS
6 PLACE ANDRE BROSSIER (JALLAIS)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU la demande par laquelle **INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE - MAINE & LOIRE demeurant CHAMPTOCE SUR LOIRE 49123 représentée par Anthony AMELINE** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux pour la **pose de coffret de réseaux pour le compte d'ENEDIS** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 13/10/2025 au 17/10/2025 6 PLACE ANDRE BROSSIER (JALLAIS)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1
À compter du 13/10/2025 et jusqu'au 17/10/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent 6 PLACE ANDRE BROSSIER :

- La circulation est alternée par B15+C18 ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

ARTICLE 2 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE - MAINE & LOIRE.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 29 septembre 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

MAIRIE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
MAINE & LOIRE

DIFFUSION:

- *INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE - MAINE & LOIRE*
- *BRANGEON*
- *HDV*
- *Pompier de La Poitevinière*
- *Mairie Jallais*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.